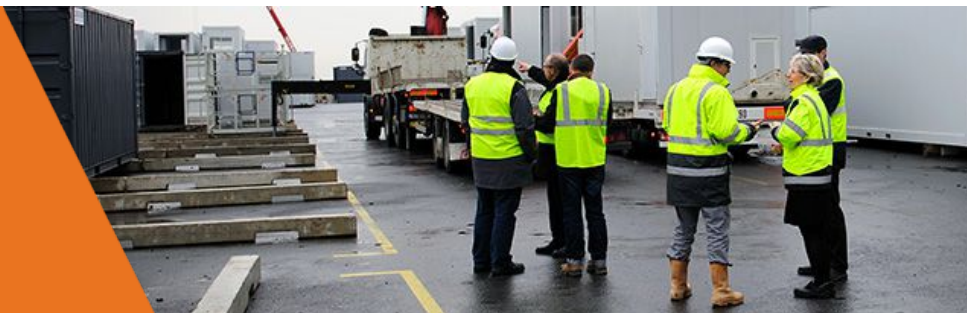


DOSSIER

ACTEURS DE LA PRÉVENTION

SOMMAIRE DU DOSSIER

▶ Acteurs de la prévention



Acteurs de la prévention

A chacun son rôle

Employeurs, salariés, représentants du personnel, chargés de prévention... Chacun à son niveau participe à la prévention des risques professionnels. Tour d'horizon des rôles et des missions des nombreux acteurs qui peuvent être impliqués.

Tout le monde a un rôle à jouer dans la prévention des risques professionnels. Tous les acteurs doivent travailler, communiquer et dialoguer entre eux : c'est un gage de réussite et d'efficacité de la démarche de prévention.

Les ressources au sein de l'entreprise

L'employeur est l'acteur principal de la prévention des risques professionnels. Avec l'appui du salarié compétent, il doit assurer la sécurité et préserver la santé physique et mentale de ses salariés. Pour cela, il s'appuie sur les ressources de l'entreprise :

- les représentants du personnel (membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou délégués du personnel) ;
- l'encadrement, les responsables techniques (les managers ou responsables d'équipes), les personnes dédiées à des fonctions particulières en matière de sécurité et de santé au travail (personne compétente en radioprotection, conseiller à la prévention hyperbare, assistant de prévention dans la fonction publique territoriale, etc.) et tous ceux qui contribuent à l'**organisation des secours**¹ (sauveteur secouriste du travail, équipier de première intervention, équipier de seconde intervention, etc.) ;
- les services de ressources humaines ;
- les salariés.

Les services de santé au travail (services autonomes ou services interentreprises) ont pour mission de conseiller l'employeur, les travailleurs et les représentants du personnel dans la mise en œuvre de mesures de prévention adaptées. Ils assurent notamment le suivi médical régulier de l'ensemble des salariés. Le médecin du travail a pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

¹ <http://www.inrs.fr/demarche/organisation-secours.html>

Cette mission de conseil et de suivi est assurée par une équipe pluridisciplinaire de santé au travail animée par un médecin du travail, qui comprend des médecins du travail, des collaborateurs médecins, des infirmiers, des intervenants en prévention des risques professionnels,

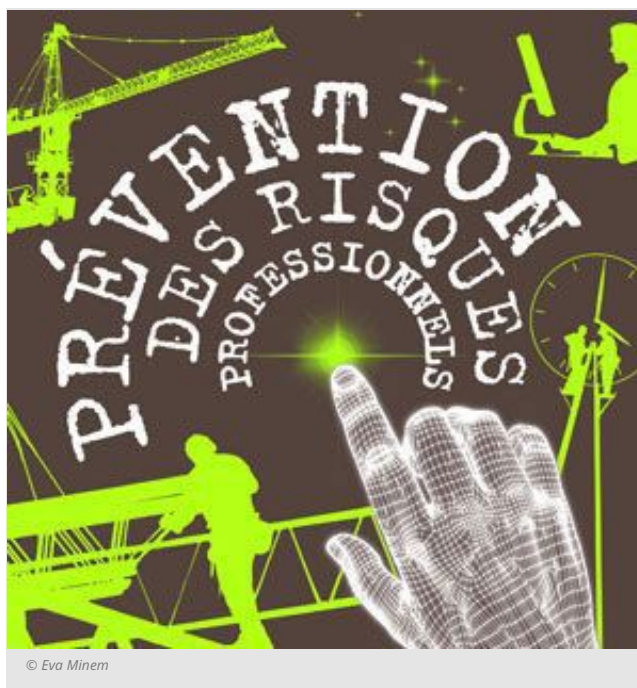
Ces équipes peuvent être complétées par des assistants de services de santé au travail, et des professionnels recrutés après avis des médecins du travail.

Les ressources extérieures de l'entreprise

L'employeur peut également solliciter des spécialistes externes à l'entreprise. Il peut s'agir :

- d'acteurs institutionnels, comme les services prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT/CRAM/CGSS), le réseau régional de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT), les comités régionaux de l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) ;
- d'intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) indépendants dûment enregistrés auprès de l'autorité compétente ou tout simplement des consultants privés spécialisés dans la prévention des risques professionnels ;
- d'organismes qualifiés, accrédités ou agréés, chargés selon les cas de procéder notamment :
 - à des prélèvements, des analyses et à des contrôles de valeurs limites d'exposition professionnelles,
 - à des vérifications régulières des installations, appareils de protection collective et individuelle, machines, équipements de travail.

Pour en savoir plus



Ressources INRS

BROCHURE 12/2012 | ED 6141



Santé et sécurité au travail : qui fait quoi ?

Ce guide s'adresse à toute entreprise confrontée à l'obligation de définir les responsabilités en termes de santé et sécurité au travail ²

² <http://www.inrs.fr/media?refINRS=ED%206141>

VIDÉO DURÉE : 00:14:00



Sur le terrain de la prévention

Ce film présente les témoignages de différents acteurs de la prévention des risques professionnels : médecin du travail, préventeur en CARSAT, membres de CHSCT, inspecteur du travail. ⁴

⁴ <http://www.inrs.fr/media?refINRS=DV%200278>

BROCHURE 09/2013 | ED 110



Qui interroger, qui avertir en prévention des risques professionnels

Cette fiche aide le salarié à repérer le bon interlocuteur en prévention des risques professionnels, au sein de l'entreprise mais aussi au niveau régional et au niveau national ³

³ <http://www.inrs.fr/media?refINRS=ED%20110>

Liens

- **CNAMTS : Site de l'Assurance maladie Risques professionnels** ⁵
- **Site du ministère chargé du Travail** ⁶
- **ANACT : Site de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail** ⁷
- **OPPBTP : Site de l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics** ⁸

⁵ <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/index.php?id=12>

⁶ <http://www.travailler-mieux.gouv.fr/>

⁷ <http://www.anact.fr/>

⁸ <http://www.preventionbtp.fr/>

Dossiers liés

DOSSIER 12/2015



DOSSIER 11/2014





Comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT)

Les CHSCT et délégués du personnel sont des acteurs importants dans la prévention des risques professionnels. Ils représentent les salariés pour toutes les questions relatives à la santé et à la sécurité du travail. ⁹

⁹ <http://www.inrs.fr/demarche/chsct>

DOSSIER 02/2015



Intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP)

Les IPRP peuvent avoir des profils très variés : psychologues, ergonomes, toxicologues... Indépendants ou faisant partie d'un service de santé au travail ou d'une entreprise, ils interviennent pour apporter une approche pluridisciplinaire en prévention. ¹¹

¹¹ <http://www.inrs.fr/demarche/iprp>

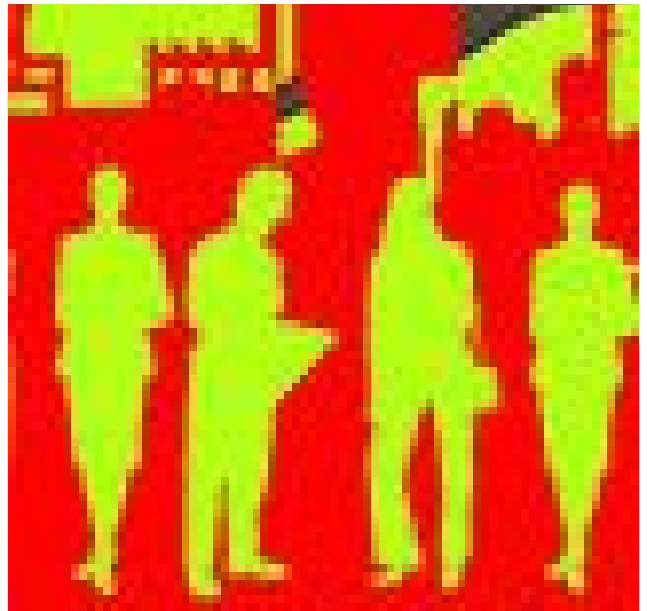
DOSSIER 11/2014



Employeur

L'employeur est celui qui met en œuvre la démarche de prévention dans son entreprise. Il est en effet responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés. Il coordonne ses différentes équipes et attribue les moyens nécessaires à la préservation de la santé physique et mentale de tous ses salariés. ¹³

¹³ <http://www.inrs.fr/demarche/employeur>



Salarié compétent

Depuis le 1er juillet 2012, le Code du travail fait obligation à l'employeur de désigner un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise (PPRP). ¹⁰

¹⁰ <http://www.inrs.fr/demarche/salarie-competent>

DOSSIER 02/2017



Services de santé au travail

Les services de santé au travail ont pour mission de conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants afin d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. ¹²

¹² <http://www.inrs.fr/demarche/services-sante-travail>

DOSSIER 02/2015



Acteurs institutionnels

La prévention des risques professionnels en France est placée sous la responsabilité des pouvoirs publics et de la Sécurité sociale. Des représentants des employeurs et des salariés et différents acteurs institutionnels complètent ce dispositif. ¹⁴

¹⁴ <http://www.inrs.fr/demarche/acteurs-institutionnels>



Le comité social et économique

Modalités de la nouvelle organisation du dialogue social dans l'entreprise introduite par l'ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017. ¹⁵

¹⁵ <http://www.inrs.fr/demarche/comite-social-economique>

Formations INRS

Fondamentaux de la prévention

STAGE RÉFÉRENCE : @01001

Acquérir des bases en prévention des risques professionnels

Autoformation en ligne destinée à toute personne souhaitant acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail ¹⁶

¹⁶ http://www.inrs.fr/services/formation/doc/stages?refINRS=@01001_2020

Organisation et management de la prévention

STAGE RÉFÉRENCE : JJ2331

Développer la fonction prévention en entreprise

Stage de 12 jours destiné aux préventeurs d'entreprise (ingénieurs, techniciens, animateurs) ¹⁷

¹⁷ http://www.inrs.fr/services/formation/doc/stages?refINRS=JJ2331_2020

STAGE RÉFÉRENCE : J@2303

S'initier aux outils et méthodes de la démarche de prévention

Formation accompagnée à distance destinée aux préventeurs d'entreprise souhaitant consolider/actualiser leurs connaissances ¹⁹

¹⁹ http://www.inrs.fr/services/formation/doc/stages?refINRS=J@2303_2020

STAGE RÉFÉRENCE : J@2334

Organiser la prévention des risques dans l'entreprise

Formation accompagnée à distance destinée aux préventeurs d'entreprise souhaitant consolider/actualiser leurs connaissances ²¹

²¹ http://www.inrs.fr/services/formation/doc/stages?refINRS=J@2334_2020

STAGE RÉFÉRENCE : J@2302

Faire l'état des lieux de l'entreprise en santé et sécurité au travail

Formation accompagnée à distance destinée aux préventeurs d'entreprise souhaitant consolider/actualiser leurs connaissances ¹⁸

¹⁸ http://www.inrs.fr/services/formation/doc/stages?refINRS=J@2302_2020

STAGE RÉFÉRENCE : J@2304

Évaluer les risques d'une situation de travail et proposer des mesures de prévention

Formation accompagnée à distance destinée aux préventeurs d'entreprise souhaitant consolider/actualiser leurs connaissances ²⁰

²⁰ http://www.inrs.fr/services/formation/doc/stages?refINRS=J@2304_2020

STAGE RÉFÉRENCE : J@2335

Intégrer les aspects santé et sécurité dans un projet d'entreprise

Formation accompagnée à distance destinée aux préventeurs d'entreprise souhaitant consolider/actualiser leurs connaissances ²²

²² http://www.inrs.fr/services/formation/doc/stages?refINRS=J@2335_2020

Mis à jour le 11/12/2019